

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 6 décembre 2023 à 18h30 à Rolle

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il remercie la Commune de Rolle pour son accueil.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du CODIR
6. Préavis N° 25/2021-2026 relatif au budget 2024
7. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

1. Appel

Présents :

Délégation fixe : Mmes Isabelle Gachet, Cécile Rod, MM. Colin Compondu, Olivier Roth, Luc Pellet, Martial Besson
Suppléants : Mme Laurence Pinel
Délégation variable : Mmes Binia Ris, Valérie Schlup, MM. Frédéric Baumgartner, Roland Widmer, Robin Mani, Gérald Groux, Daniel Bovy, Bernard Graber, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Xavier Paternot, Rolf Keller, Jacques Tschudin, Christian Hay, Hans-Peter Brunner
Suppléants : MM. Raphaël Parmelin, Jacques Morandi, Tanguy Rolaz, Carmelo Nicolo
Comité de direction : Mmes Viviane Subri, Margareth Ruchti, MM. Jacques Cauderay, Eric George, Francis Mondoux, Claude Molteni, Jean-Pierre Moret, François Delafoge, Franz Buchegger, Jörg Dreier, Jürg Minder

Excusés :

Délégation fixe : MM. Olivier Dumuid, Philippe Parmelin, Kurt Muller, Andreas Meyer
Suppléants : Mme Florence Pernet
Délégation variable : MM. Cédric Chabloz, Philippe Clerc, Jean-Michel Dumartheray, Cédric Panchaud
Suppléants : Mme Coralie Pache, MM. Guillaume Favre, Sébastien Miaz
Comité de direction :

Absents :

Délégation fixe : MM. Régis Widmer, Didier Haldimann
Suppléants : Mme Natacha Jaquier, MM. Denis Dumartheray, Nicolas Walter, Nicolas André
Délégation variable : M. Baptiste Conti
Suppléants : MM. Pierre Wavre, Pierre-Yves Bassin
Comité de direction : Mme Myriam Gaillard-Houriet

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3. Assermentations

MM. Jacques Morandi, suppléant de la délégation variable de Féchy, et Tanguy Rolaz, suppléant de la délégation variable de Gilly, sont appelés et solennisent la promesse légale.

4. Communications du bureau

M. Luc Pellet rappelle les dates des prochaines séances du Conseil intercommunal prévues le 26 juin 2024 à 18h30 à Bursins et le 11 décembre à 18h30 à Bursinel. Il est possible qu'il y ait des séances supplémentaires en fonction des préavis que déposera le CODIR ; dans ce cas, les membres seront informés en temps utile.

M. Luc Pellet demande encore aux membres qui ne l'auraient pas encore fait de bien vouloir communiquer leurs coordonnées bancaires auprès de la secrétaire.

M. Luc Pellet informe l'assemblée que la Commune d'Allaman a désigné M. Olivier Croutaz en tant que suppléant de la délégation variable, en remplacement de M. Michel Gfeller.

5. Communications du CODIR

M. François Delafoge précise qu'en première page du préavis, on peut voir une des deux cuves de Rolle, avant son nettoyage. La seconde a déjà été étanchée. Cela faisait 40 ans qu'elles n'avaient pas été ouvertes.

En ce qui concerne le chef de service, quarante dossiers nous sont parvenus au 30 novembre 2023. Un groupe de travail va auditionner les candidats et candidates qui ont été retenus et une décision sera prise encore cette année.

Le remplacement des tableaux électriques des pompes d'Oujonnet se fera début janvier 2024. C'est un travail assez compliqué à réaliser en raison des puissances raccordées. Une pompe tournera en permanence pour alimenter les réservoirs, mais sans régulation.

Les génératrices ont déjà été mises en place, les réservoirs sont pleins, elles pourront fonctionner si besoin. Mais selon une information que M. François Delafoge tiens d'un autre de ses dicastères, il ne devrait pas y avoir de délestage cet hiver, les barrages sont pleins et des accords auraient été passés avec la France.

En ce qui concerne les travaux sous-lacustre, M. Antoine Dvorak explique qu'il y a enfin eu une fenêtre favorable au niveau de la météo, ce qui a permis de débiter les travaux de déplacement de la crépine. Les plongeurs sont descendus aujourd'hui à moins 40 mètres. Ils ont créé une ouverture sur la conduite et ont pu constater que quelques moules sont présentes sur le haut de la conduite et qu'elles sont un peu plus présentes sur le fond. On estime avec ce que l'on voit que cela devrait passer avec les pompes, mais la crépine sera quand même déplacée à cet endroit-là et des tests seront effectués après le pompage. Dans le cas où ces moules posent un problème et créent une trop grosse perte de charge sur la conduite, on fera des fenêtres d'ouverture plus loin pour se rendre compte où elles sont présentes dans la conduite et on essayera éventuellement dans le futur de remplacer un tronçon de conduite. La crépine se trouve maintenant à moins 40 mètres, on ne peut pas la remonter.

M. François Delafoge remercie nos collaboratrices et collaborateurs qui accomplissent leurs tâches de façon extrêmement professionnelle pour assurer notre mission de fournir de l'eau potable à tous nos abonnés et assurer la réserve incendie. Cela nous rassure de voir que le service fonctionne sans une

présence permanente de notre part. Ses remerciements vont également à M. Antoine Dvorak du bureau Herter & Wiesmann qui assure le suivi technique de nos installations.

6. Préavis N° 25/2021-2026 relatif au budget 2024

M. Francis Mondoux donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Rolf Keller a constaté que le poste de l'intérêt des dettes a passablement augmenté. Il demande quelle est la raison cette explosion. Il désire également une explication au sujet de l'augmentation du budget du personnel, chiffrée à 3,43%. M. Francis Mondoux explique que des emprunts ont dû être effectués dernièrement à 2,5 % au lieu de 0,9 % en moyenne. C'est surtout les taux qui ont explosé, passant graduellement de 0,4 % à 2,45%. En ce qui concerne le salaire du personnel, nous avons mis 2% pour le coût de la vie et nous avons pris 1% de réserve pour donner une gratification aux employés-es.

M. Xavier Paternot constate que le budget est déficitaire de CHF 1'254'000.00 qui seront prélevés sur le fonds de réserve pour travaux futurs. Il demande des détails sur ce fonds. M. Francis Mondoux, explique que le fonds est alimenté par ce qui reste après travaux. Ce compte était à environ 4'200'000.00 au 31 décembre 2022. Sur le budget 2023 on a prélevé environ CHF 459'000.00 et en 2024, il est prévu de prélever environ CHF 1'254'000.00, le tout représente à peu près CHF 1'700'000.00. La Commission de gestion avait demandé de ne pas augmenter ce fonds pour travaux futurs, car nous ne devons pas thésauriser. Nous essayons donc de le diminuer. En 2023, des revenus exceptionnels ont dû être mis dans ce fonds. A l'avenir, nous allons essayer d'amortir d'autres montants, afin de ne pas gonfler le fonds de réserve.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 25/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif au budget 2024
 - entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
 - considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- décide
- d'adopter le budget 2024 tel que présenté

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 6 décembre 2023.

7. Divers et propositions individuelles

- M. Jacques Tschudin remercie l'équipe technique du SIDERE. Il a fait appel à leurs services dernièrement et ils ont été extrêmement efficaces et très serviables.
- M. Christian Hay demande si le CODIR pourrait communiquer l'évolution de l'indexation qui a été donnée sur les salaires en fonction du coût de la vie sur une durée de 5 ans. Le CODIR va faire le nécessaire.
- M. Daniel Boyy demande s'il y a eu une étude avec les flux d'eau et si l'on pourrait mettre des turbines pour produire de l'énergie électrique. M. François Delafoge répond que ce n'est pas rentable, car il n'y a pas un rendement suffisant. Ici il n'y a pas assez de dénivelé, pas assez de pression.
- M. Bernard Graber a entendu que la crépine sera posée à moins 40 mètres, or, selon les normes de sécurité pour les plongeurs, elle devrait en-dessus. M. Antoine Dvorak répond qu'effectivement les plongeurs doivent s'équiper différemment pour descendre en dessous de 40 mètres. Le fond de la

crépine est effectivement à moins 40 mètres, mais la tête de la crépine se trouve à moins 38 mètres. Les plongeurs restent donc en-dessus de moins 40 mètres.

M. Luc Pellet remercie l'assemblée pour la bonne tenue des débats, il remercie également le CODIR et le personnel du SIDERE, ainsi que le bureau d'ingénieurs.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h00.



Le Président
Luc Pellet

La Secrétaire
Claire-Lise Jorand